



SENEGAL

Véritable kaléidoscope de paysages luxuriants et de vastes étendues parsemées de baobabs centenaires, le Sénégal présente une infinité de milieux naturels. Situé entre le Sahel au nord et la grande forêt tropicale, il est traversé par quatre fleuves qui prennent naissance dans le massif du Fouta Djallon, en Guinée: le fleuve Sénégal qui a donné son nom au pays, la Gambie, le Saloum et la Casamance.

Patrie du poète-président, Léopold Sédar Senghor, membre de l'Académie française depuis son retrait de la vie politique en 1980 et compositeur de l'hymne national, le Sénégal incarne, à juste titre, de par sa position géographique et son rôle déterminant dans la diplomatie au plan international, le symbole vivant de la civilisation du donner et du recevoir

DOCUMENTS A FOURNIR

MILITAIRES

Ordre de mutation ou ordre de débarquement,
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,

Original de l'attestation de la D.I.R.C.E.N pour
le personnel muté au CEP,
Demande d'admission en franchise

FONCTIONNAIRES CIVILS

Arrêté de nomination
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,
Demande d'admission en franchise

SOCIETES PRIVEES

Contrat de travail
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,
Demande d'admission en franchise

PARTICULIERS

Certificat de changement de résidence (établi
par la mairie la plus proche de votre domicile
métropolitain)
Inventaire en trois exemplaires, détaillé, signé,
chiffré,
Demande d'admission en franchise

Si vous transportez un véhicule
Original carte grise
Certificat de non gage

IMPORTANT

Vous êtes en droit de récupérer la TVA pour
les articles ayant moins de 6 mois et partant
par voie maritime, dans votre caisse ou
conteneur.

Pour cela il faut nous fournir en plus des
documents ci-contre :

Factures commerciales du fournisseur en trois
exemplaires, avec adresse outre mer, précisant
le montant hors taxes, TVA ressortante,
montant TTC et n° de SIRET du commerçant.

Taxe de douane sur tous véhicule entrant sur
le territoire

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les ressortissant français, belges, luxembourgeois, hollandais, allemands, américains, anglais, danois et italiens sont dispensés de visa d'entrée au Sénégal.

Les ressortissants des autres pays doivent se procurer le visa auprès de la représentation consulaire sénégalaise.

Si vous comptez visiter la Gambie, sachez que le visa (18 000 CFA) peut-être délivré aux postes frontières. Pour la Guinée-Bissau vous pourrez prendre un visa à Ziguinchor (5 000 CFA), au Consulat de Guinée-Bissau.

Sachez également que pour ces deux pays ainsi que pour la Guinée, le Mali et la Mauritanie, vous pouvez obtenir un visa aux ambassades à Dakar.

CONSULAT DU SENEGAL A PARIS 22, rue Hamelin 75016 PARIS Tél: (33) 1 44 05 38 48
AMBASSADE DU SENEGAL A PARIS 14, avenue R. SCHUMAN 75007 PARIS Tél: (33) 1 47 05 39 45